

Fiche de consigne Almerys

Version	V9			
Date	03/12/2014			

Référence de la fiche	FCO-566	Date d'émission	03/05/2016		
Etablie par	MDUCHER				
Date interne d'approbation		Signature du responsable hiérarchique	FRUSTAN		
Communication interne	⊠ Oui ☐ Non	Responsable de la communication	☐ Demandeur ☐ Service de Pilotage du sous-traitant		
Destinataire de la communication	☑ Opérateurs de saisie ☐ Opérateurs de Tri courrier ☐ Plate-forme Azur Almerys ☐ Plate-forme Azur CBTP ☐ Service Prestations ET Soins Hospitaliers ☐ Service Courrier ☐ Autre : Administratif ☐ Plate-forme Satel				
Domaine	⊠ALMERYS ⊠ CBT	Р			
Spécialité	☑Optique ☑ Dentaire ☑ Hospi ☑ Audio ☑ Tiers ☑ Soins Externes				
Objet de la consigne	Traitement d'une facture assurée, facture illisible et Incohérence document tache				
	- ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '				
Procédure concernée	Rappel procédure IDT				
Version de la procédure	GUIDE DE SAISIE				
Référence de la fiche précédente	FCO-555				
Rappel de la consigne précédente	Cette consigne ne s'applique plus pour les factures assurés et illisibles pour les spécialités Tiers, Soins externes et Hospi . Il convient de se référer aux guides de saisies en vigueur pour ces 3 spécialités. A savoir interrompre la tâche en facture assurée et / ou en facture illisible.				
Date de fin de la consigne précédente	Cette consigne annule et remplace la FCO-555.				
Nouvelle consigne	Concernant la procédure d'arrêt pour le motif IDT, facture assurée et illisible, il convient de se référer aux différents guides existant. Il faut remplir le maximum d'information présente sur la facture afin de compléter l'entête de la facture sur valerys. Cette action va permettre de tracer le flux. Il ne faut en aucun cas mettre la tache dans l'état de contrôle pour mettre un commentaire, peu importe le motif de retour utilisé. Vous devez mettre des commentaires dans la mesure du possible au niveau de valerys.				
Commentaires de l'exemple					
Durée de validité de la fiche consigne					



Fiche de consigne Almerys

Version	V9			
Date	03/12/2014			

	_			
Destinataires sous-traitant	Date de prise de connaissance de la nouvelle consigne par le sous-traitant ¹		Date d'information aux équipes du sous-traitant ²	
Date de réception de la fiche validée par le sous-traitant				
Date d'enregistrement de la fiche dans le tableau de suivi		Par		

¹ En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a pris connaissance et compris les nouvelles directives décrites dans la présente

fiche de consigne.

² En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a transmis et expliqué les directives décrites dans la présente fiche de consigne à toutes personnes effectuant le traitement décrit et qu'il s'engage à les faire respecter.